

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Budget GENERAL - ligne de trésorerie de 200 000 €

Séance du 13 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le six novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 21

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier,
Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine,

Membres absents excusés : 2

MM. BLEIN Jean (représenté par M CHAPUIS Gérard), RENAUD Jean-Xavier (représenté par M CHARVOLIN Roch),

Membres absents : 4

MM. ZANI Guy, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme ROSIER Nicole.

Soit : 21 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2017-94 du 15 novembre 2017 qui prolongeait la ligne de trésorerie de 400 000 € contractée auprès de la Banque Populaire en septembre 2014 pour le budget général de la commune.

Comme convenu avec la Banque Populaire en février 2018, la commune a procédé au remboursement de la moitié de la ligne début août 2018, soit 200 000 €. Le solde serait renouvelé pour une durée d'un an non renouvelable.

Monsieur le Maire propose de reconduire d'un an le solde de la ligne de trésorerie, soit renouvellement d'un montant de 200 000 €, selon les caractéristiques de l'offre ci-après :

Montant : 200 000 €

Durée : 12 mois non renouvelable

Index : Euribor 3 mois - 0,318% (à titre indicatif au 11/10/2018)

Marge : 1,50%

Taux effectif global : 1,500% (marge comprise)

Soit pour une utilisation en totalité sur 12 mois : 750,00 € par trimestre

Commission d'engagement : Montant: 0,20% du nominal de la ligne avec un minimum de perception de 100 euros, payable en une seule fois à la mise en place soit 400,00 €

Echéance : 30/09/2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE la prolongation de cette ligne de trésorerie aux conditions énumérées ci-dessus
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI

Accusé de réception en préfecture
001-210101853-20181113-DE-2018-99-DE
Date de télétransmission : 20/11/2018
Date de réception préfecture : 20/11/2018

